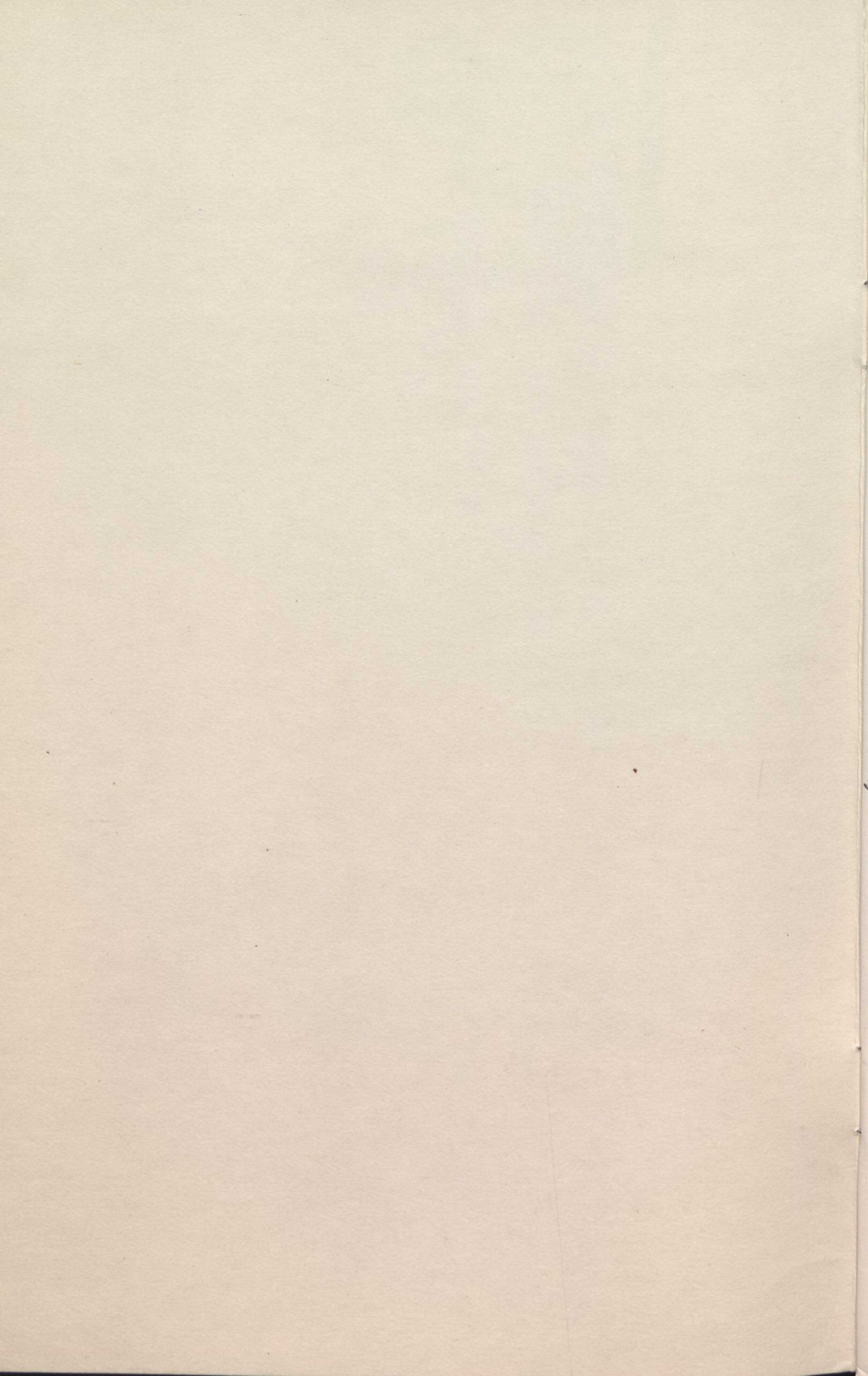


DOC
CA1
EA9
S21
1979
FRE

Apport financier du Canada aux Nations Unies



b435865X

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Apport financier du Canada aux Nations Unies

(Révisé en octobre 1979)

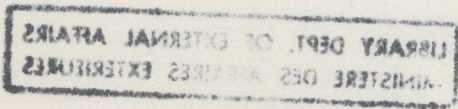
Publié en vertu de l'autorisation
de l'honorable Flora MacDonald,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Gouvernement du Canada, 1979

10 21-101

Le Canada a contribué à l'effort de paix et de sécurité internationale par son apport financier aux Nations Unies. Cet apport a permis de financer les opérations de maintien de la paix, les opérations de secours humanitaire et les programmes de développement social et économique. Le Canada a également contribué à l'effort de paix et de sécurité internationale par son apport financier aux Nations Unies.

Imprimé par Campbell Printing
No. de contrat D8008-28-007
Ministère des Approvisionnements et Services Canada
1979, 99 cat. 682 85212
ISBN 0-602-80482-6

On peut se procurer cette brochure en français ou en anglais. Les brochures sont disponibles en français et en anglais. Les brochures sont disponibles en français et en anglais. Les brochures sont disponibles en français et en anglais.



Direction des programmes d'information
à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Apport financier
du Canada
aux Nations Unies

Établi en octobre 1979

Imprimé par Campbell Printing
N^o. de contrat 08008-78-007
© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979
N^o. de cat. E52-8/21F
ISBN 0-662-90482-6

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique et au Canada même, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information au Canada du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, Ontario, Canada K1A 0G2).

Établi en octobre 1979
Apport financier
du Canada
aux Nations Unies
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0G2

Les contributions très importantes que le Canada fournit à la famille d'organisations des Nations Unies et sa volonté traditionnelle de verser le total de ses cotisations dans les plus brefs délais témoignent du ferme appui qu'il accorde à l'ONU.

Si l'existence de certaines organisations et institutions, telle l'Union postale universelle, datant de la fin du siècle dernier, a précédé la fondation de l'ONU elle-même, les organes subsidiaires ont été créés pour la plupart depuis 1945. Ils ont pour objectif principal de favoriser un climat mondial de paix par la coopération internationale dans presque toutes les sphères d'activités.

Les contributions du Canada aux Nations Unies se classent en trois grandes catégories: a) les quotes-parts annuelles correspondant aux affectations de crédits dont fait état le budget ordinaire de l'Organisation; b) les contributions volontaires aux activités liées à toute une gamme de programmes multilatéraux mis en œuvre dans les domaines économique, social et humanitaire; et c) les contributions au maintien de la paix. Depuis 1945, date de leur création, les Nations Unies ont reçu du Canada, en quotes-parts et en

contributions volontaires, un apport total d'environ 1.3 milliards de dollars*.

Les pages suivantes contiennent des renseignements plus détaillés sur la nature et la portée de ces contributions. Il peut être intéressant de noter que, mises à part les contributions annuelles qui figurent à l'Annexe B, le Canada participe également à plusieurs programmes spéciaux énumérés à l'Annexe A. Pour donner une idée de l'importance relative des contributions canadiennes, l'Annexe C les compare à celles que 13 autres pays ont versées ces dernières années au titre de cinq programmes à participation volontaire.

*Dollars canadiens

**Dollars américains

Le budget ordinaire des Nations Unies est présenté tous les deux ans. Le total des dépenses autorisées pour l'exercice biennal 1978-1979 s'élevait à 986 millions de dollars** ; il restait donc à recueillir ce montant auprès des États membres, suivant leurs capacités de paiement respectives. Le montant des quotes-parts est déterminé principalement d'après des estimations du produit national net des États membres. En outre, la contribution d'un pays ne peut être inférieure à 0.02 p. cent ni supérieure à 25.0 p. cent de son produit national net. En 1979, les Nations Unies ont fixé à 3.04 p. cent du budget la quote-part du Canada, de sorte que celui-ci a versé un montant de près de 11.5 millions de dollars** et que sa contribution a été la huitième en importance.

Le travail des Nations Unies consiste, pour une bonne part, à améliorer les conditions sociales et économiques dans le monde entier, plus particulièrement dans les pays en voie de développement. De façon générale, il concerne les programmes indépendants, les fonds spéciaux et les opérations de secours d'urgence.

Toutes les activités comprises dans ces trois catégories, à l'exception de celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sont entièrement ou partiellement financées par des contributions volontaires. La CNUCED, pour sa part, est financée à même le budget ordinaire de l'ONU. Le Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (CIDA), a joué un rôle de premier plan dans le financement de ces activités multilatérales.

Les Nations Unies s'occupent de plusieurs programmes indépendants qui traitent de problèmes sociaux, économiques et environnementaux, visant à apporter des secours aux démunis et à financer des activités de formation et de recherche intéressant les organisations multilatérales. Chaque programme est administré comme une organisation distincte et dispose de son propre budget et de son secrétariat.

Le Canada verse des contributions volontaires au titre des programmes suivants:

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF)

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR)

Les fonds spéciaux auxquels le Canada n'a pas versé de contributions volontaires sont ceux qu'administrent l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des secours.

Le Canada participe toutefois au financement des secrétariats de ces deux organisations en versant sa quote-part au budget ordinaire des Nations Unies et contribue indirectement à la réalisation des programmes d'aide au développement de l'ONUDI par l'entremise du PNUD. Parmi les autres activités à participation volontaire pour lesquelles le Canada n'a pas encore contribué, on compte celles de l'Université des Nations Unies et du Fonds spécial créé par l'Assemblée générale lors de sa sixième session extraordinaire.

Le *Programme des Nations Unies pour le développement* (PNUD) est la plus importante source multilatérale au monde pour ce qui est de l'assistance technique et de l'aide de préinvestissement économique et social des pays à faible revenu. Créé par l'Assemblée générale en 1965, il est né de la fusion du Fonds

spécial des Nations Unies (1959) et du Programme élargi d'assistance technique (1949). Il est financé par des contributions volontaires, qui dépassent actuellement 550 millions de dollars** par année, les gouvernements bénéficiaires assumant en contrepartie les frais locaux des travaux de développement. Les projets approuvés par le PNUD sont mis en œuvre par des "organismes d'exécution", qui comprennent les institutions spécialisées, la CNUCED, l'ONUDI et les Nations Unies elles-mêmes. En cinq ans, soit de 1972 à 1976, le financement total autorisé de la sorte s'est élevé à plus de 1250 millions de dollars**, et a profité à 118 pays.

Dans un document intitulé *Politique étrangère au service des canadiens*, publié en 1970, le gouvernement canadien faisait connaître son intention d'accroître son appui financier au PNUD dès que celui-ci ferait preuve de plus d'efficacité. Dans sa *Stratégie de coopération au développement internationale 1975-1980*, il s'engageait de nouveau à soutenir activement les institutions internationales qui favorisent la coopération entre les nations et qui

mobilisent et acheminent les ressources destinées au développement. Le PNUD étant, de par ses attributions, l'organe central de financement des activités d'assistance technique de l'ONU, le Canada déplore que des difficultés financières ou gestionnelles aient, depuis peu, tendance à l'écartier de ce rôle. Le Canada a toujours été l'un des principaux pays à subventionner le PNUD et les programmes qui l'ont précédé. Au 31 mars 1978, il avait en effet versé un montant total de 225 millions de dollars**. En 1978, sa contribution de 34.6 millions de dollars** représentera environ 5.8 p. cent du total et le placera au huitième rang des bailleurs de fonds.

Le *Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés* (HCR) a été créé par l'Assemblée générale en 1949. Aux fins de ses activités, un réfugié est défini comme étant une personne qui a quitté son pays d'origine et qui ne jouit pas des mêmes droits que les citoyens de son pays de résidence. La tâche première du HCR est d'assurer la protection juridique des réfugiés qui ne reçoivent aucune aide d'autres organisations des Nations Unies et de leur faire parvenir des secours d'urgence (sous forme de vivres et de médicaments, par exemple). Une autre tâche, tout aussi importante, est celle d'intégrer les réfugiés aux collectivités qui les accueillent. Le programme du Haut Commissariat est administré par un comité exécutif composé de représentants de 31 États, dont le Canada.

De 1951 à 1978, le Canada a versé 1.25 millions de dollars* au budget ordinaire du HCR, et, l'année dernière, s'est engagé à verser 850 000 \$*.

En décembre 1946, l'Assemblée générale créait le *Fonds des Nations Unies pour l'enfance* (FISE ou UNICEF) afin de venir en aide aux enfants des pays dévastés par la guerre, au moment où expirait le mandat de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (UNRRA). Ses attributions ayant fait l'objet d'une révision en 1950, le FISE devait s'attacher dès lors à la réalisation de programmes à long terme portant sur les soins aux enfants, en particulier dans les pays en voie de développement, tout en continuant à fournir des secours d'urgence aux enfants victimes de sinistres. En 1953, l'Assemblée générale décidait à l'unanimité de donner au FISE un caractère permanent. Le Fonds est constitué grâce aux contributions des gouvernements, des associations privées et des particuliers. En 1978, le Canada s'est engagé à verser un montant de 8.6 millions de dollars*, qui portera à environ 49 millions de dollars* le total de ses contributions depuis la fondation du FISE. En 1978, les contributions du secteur privé canadien ont presque atteint 4.7 millions de dollars*, ce qui donne une idée de l'importance de l'appui que la population canadienne accorde aux activités du FISE.

L'*Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient* (UNRWA) a été créé en 1949 à titre d'organisme de secours et de réintégration pour les quelque 684 000 réfugiés arabes qui se retrouvaient sans foyer et sans moyens de subsistance à la suite du conflit palestinien de 1948-1949. (En 1978, leur nombre officiel dépassait 1.7 million.)

L'Office dirige également un programme de formation scolaire et professionnelle que le gouvernement canadien juge essentiel au maintien de la paix dans la région et à la réalisation de l'objectif ultime, la réintégration des réfugiés. Depuis quelques années, cependant, l'UNRWA fait face à de très graves difficultés financières dues à la hausse du coût de la vie et à la demande croissante de services de secours, de santé et d'éducation dans les pays où il œuvre, à l'instabilité qui règne au Liban, où l'Office a son siège, et à la nette insuffisance des contributions reçues face aux besoins à satisfaire. Acculé à manquer à ses obligations, l'Office a lancé en 1976 un appel d'urgence auquel le Canada a répondu par une contribution spéciale de 300 000 \$*. La contribution ordinaire du Canada en 1978 s'est chiffrée à 4 350 000 millions de dollars**. Depuis la création de l'UNRWA, en 1949, le Canada a versé à cet organisme plus de 54 millions de dollars* en espèces, se classant ainsi au quatrième rang des bailleurs de fonds.

Le *Programme des Nations Unies pour l'environnement* (PNUE) a été créé au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm en 1972. Les services chargés de le réaliser orientent, supervisent et coordonnent les programmes de protection de l'environnement mis en œuvre par l'ONU, surveillent en permanence l'environnement mondial pour y déceler les problèmes d'importance internationale et les porter à l'attention des gouvernements, et encouragent la collecte des

données d'information sur l'environnement. Un fonds bénévole a par ailleurs été institué pour financer les programmes de protection de l'environnement et pour inciter les institutions et les organismes à accorder une attention particulière aux incidences écologiques de leurs activités. Depuis cinq ans que ce fonds existe (1972-1977), le Canada y a versé entre 5 et 7.5 millions de dollars*.

L'*Institut de formation et de recherche des Nations Unies* (UNITAR) a été créé en décembre 1963 et a commencé à fonctionner en 1966. Il administre un certain nombre de programmes de formation visant à préparer des particuliers, provenant pour la plupart de pays en développement, à œuvrer au sein d'organisations internationales. Il organise aussi des rencontres, officielles ou non, en vue d'encourager les échanges d'opinions et d'idées entre savants, diplomates et fonctionnaires nationaux. Il organise en ce moment une grande conférence multilatérale sur l'avenir des sources d'énergie, qui doit se tenir à Montréal vers la fin de 1979. Il effectue en outre des études spéciales sur des sujets tels que les problèmes et le statut des États et des territoires de très petite superficie. En 1978, le budget de l'UNITAR était d'environ 2.2 millions de dollars**, la quote-part du Canada s'élevant à 80 000 \$*.

Outre qu'ils contribuent à des programmes indépendants des Nations Unies, bien souvent les États membres versent volontairement des contributions importantes à des fonds spéciaux destinés à répondre à des besoins urgents se posant à l'échelle mondiale, régionale ou locale. Ces fonds diffèrent

des précédents en ce sens qu'ils sont administrés par le Secrétariat des Nations Unies ou par d'autres organisations de l'ONU plutôt que de façon autonome.

Entre autres activités, le *Programme alimentaire mondial* (PAM) s'occupe de fournir une aide alimentaire dans le cadre de projets de développement du Tiers monde et d'envoyer des secours alimentaires d'urgence aux victimes des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Le Canada se classe parmi les principaux pays qui appuient financièrement ce programme depuis qu'il a été lancé conjointement par les Nations Unies et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture en 1963. C'est ainsi que, pour l'exercice biennal 1977-1978, il se classe deuxième parmi les bailleurs de fonds par ses contributions de 20 millions de dollars** en espèces et de 151 millions de dollars** en produits de base.

Le *Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe* (UNETPSA), dispensé à l'étranger, vise à préparer des Africains austraux à jouer un rôle plus important dans leur propre société. En 1977-1978, la contribution du Canada s'est élevée à 250 000 \$*. Le Canada a aussi versé 20 000 \$* au Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud, qui dispense des services d'aide humanitaire et juridique aux personnes persécutées à cause de leur opposition à l'*apartheid*. De plus, une partie de la quote-part canadienne au HCR est affectée à l'aide aux réfugiés de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, le Canada a

versé, depuis 1975, 300 000 \$* à l'*Institut des Nations Unies pour la Namibie*, et s'est engagé à verser 150 000 \$* pour l'année 1980. L'Institut a pour objet d'étudier les besoins d'une Namibie indépendante et de préparer des Namibiens en exil à former l'infrastructure de son administration publique.

Créé en janvier 1970, le *Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population* (FNUAP) est administré comme un fonds distinct par le PNUD. Il fournit des ressources financières et coordonne les efforts déployés par les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales pour répondre aux demandes d'aide des États membres en matière de gestion démographique et de contrôle des naissances. Entre autres activités, le FNUAP effectue des études démographiques et des recherches, prête assistance aux centres de formation démographique, accorde des bourses d'études, livre des fournitures et du matériel et assure des services d'évaluation. En 1978, la contribution du Canada s'est chiffrée à 7 millions de dollars* sur un budget total de 105 millions de dollars**.

Le *Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues* (FNULAD) a été créé par l'Assemblée générale en 1970 afin de coordonner les mesures prises contre l'abus des drogues dans les pays qui se livrent à la production, à la consommation et au trafic des stupéfiants. Il est financé par des contributions volontaires. L'exécution de ses projets est revenue, au

cours de ses cinq premières années d'existence, à 20 millions de dollars**. Le Canada lui a versé 200 000 \$* en 1978.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1965 et est entrée en vigueur en janvier 1969. En vertu de l'une de ses dispositions, chaque pays est tenu de présenter un rapport exposant les mesures qu'il a prises pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. Depuis le milieu de 1969, le *Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale* a tenu un certain nombre de réunions pour étudier les rapports reçus et s'assurer qu'ils contiennent des renseignements complets et satisfaisants. Afin de l'aider à faire face à ses dépenses, le Canada lui a versé 5 000 \$* en 1978.

Il arrive fréquemment que le Canada apporte son concours dans l'organisation de secours d'urgence ou d'autres situations exceptionnelles. C'est ainsi que, récemment, il est venu en aide aux victimes des tremblements de terre, survenus en Turquie et en Roumanie (Dans chaque cas, il a fait un don de 100 000 \$* par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge) et de la guerre civile au Liban (1 million de dollars* versés ou promis au Comité international de la Croix Rouge, et de 100 000 \$* en réponse à l'appel du

secrétaire général de l'ONU). Ces chiffres ne tiennent pas compte des coûts tels que ceux assumés par le ministère de la Défense nationale pour le transport aérien des secours, considérés par le Canada comme des dépenses urgentes et nécessaires pour apporter une solution aux crises qui se présentent.

Les contributions et les quotes-parts versées par le gouvernement canadien pour financer les Nations Unies et les organismes affiliés dont il est fait mention dans le présent document ne comprennent pas les dons des particuliers et des associations privées au Canada, qui, dans certains cas, celui du FISE et de l'UNRWA notamment, représentent des sommes considérables.

Organismes intergouvernementaux

Une bonne part de l'activité qu'exerce l'Organisation des Nations Unies pour améliorer les conditions économiques et sociales dans le monde est assurée par des organismes intergouvernementaux distincts et autonomes, liés à l'ONU par des accords spéciaux. Ces institutions spécialisées ont chacune leurs propres organes délibérant et administratif, leur propre secrétariat et leur propre budget. A l'exception de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), leur activité est coordonnée par le Conseil économique et social, et toutes à l'exception de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) agissent à titre d'organismes d'exécution des projets de développement financés par le PNUD.

Un accord sur le texte d'une nouvelle constitution qui fera de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) une institution spécialisée a été conclu le 8 avril 1979. La nouvelle constitution entrera en vigueur lorsque l'accord aura été ratifié par 80 pays.

Les contributions servant à financer les organismes intergouvernementaux sont indépendantes de celles versées au budget ordinaire des Nations Unies. Plusieurs institutions spécialisées (FAO, OIT, UNESCO, OMS) établissent leur barème de quotes-parts pour la répartition de leurs dépenses suivant des principes semblables à ceux que les Nations Unies appliquent à leur propre

barème. D'autres se basent en partie sur le barème des Nations Unies et en partie sur l'intérêt et l'utilité que présentent leurs services pour chaque État membre (OMCI, OACI). Les quotes-parts de l'AIEA sont fixées d'après une formule modifiée du barème des Nations Unies. L'UIT et l'UPU laissent à leurs États membres une certaine liberté à cet égard. Le GATT est financé par les contributions fixées en fonction de la part de chaque pays dans l'ensemble des échanges commerciaux des parties contractantes et des gouvernements participants. L'OMPI, bien qu'elle révisé actuellement son règlement financier, répartit ses dépenses entre les États parties à diverses conventions. Ces derniers peuvent aussi contribuer au budget ordinaire de son Bureau international. Les institutions spécialisées à caractère financier (BIRD, IDA, SFI et FMI) n'imposent pas de cotisations à leurs membres.

Voici la liste des 18 organismes
intergouvernementaux suivis de l'année
de leur création:

l'Union internationale des télécommunications (UIT)	1865
l'Union postale universelle (UPU)	1875
l'Organisation internationale du Travail (OIT)	1919
la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	1944
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1945
le Fonds monétaire international (FMI)	1945
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	1946
l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI)	1947
l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)	1948
l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	1948
l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	1950
la Société financière internationale (SFI)	1956
l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	1957
l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI)	1958
l'Association internationale de développement (IDA)	1960
l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	1967
l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)	1975
le Fonds international de développement agricole (FIDA)	1977

Organismes non financiers

Le système de l'ONU tire sa force en partie des contributions que les institutions spécialisées y apportent dans leurs sphères d'activité respectives. Comme nous l'avons vu, ces dernières sont des organisations intergouvernementales distinctes et autonomes, ayant chacune ses propres organes délibérant et administratif, son propre secrétariat et son propre budget, mais appartenant toutes à la «famille» de l'ONU en raison d'ententes spéciales, du rôle de coordination qu'exerce entre elles le Conseil économique et social et du système commun par lequel elles rémunèrent leurs employés. Les institutions s'occupent de questions telles que la sécurité aérienne, les normes et la recherche médicales, les services postaux et la prévision des conditions météorologiques. Si les États veulent coopérer dans leur intérêt général, ils ont besoin de ces institutions spécialisées qui représentent l'«infrastructure» de la coopération mondiale.

L'*Organisation internationale du Travail* (OIT), créée aux termes du Traité de Versailles et établie à Genève, est, du point de vue de son budget, l'une des plus importantes des institutions spécialisées. L'OIT cherche à promouvoir la justice sociale en améliorant les conditions de travail et les niveaux de vie dans toutes les parties du monde. Pour y parvenir, elle s'efforce, de concert avec les entreprises, les syndicats et les gouvernements, d'établir des normes minimales en matière de sécurité sociale, de salaires, d'heures de travail, de sécurité au travail et d'indemnisation des accidents de travail. Au cours de l'exercice biennal

1978-1979, son budget s'élevait à environ 207 655 425 \$**, et la contribution canadienne pour cette période à environ 6 million de dollars* ou 2.9 p. cent.

L'*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (FAO), dont le siège se trouve à Rome, est également l'une des institutions spécialisées les plus importantes. Ses objectifs sont de relever les niveaux de nutrition et d'améliorer la production et la distribution des denrées alimentaires provenant des entreprises agricoles, forestières et halieutiques. La FAO met en œuvre des programmes d'assistance technique dans les secteurs de la nutrition et de la gestion alimentaire, de l'érosion des sols, du reboisement, de l'irrigation et de l'utilisation des pesticides et des engrais. Au cours de son exercice biennal 1978-1979, son budget se chiffrait à 211 350 000 \$**, dont environ 9 millions \$*, soit 3.7 p. cent du total avaient été versés par le Canada.

L'*Organisation mondiale de la santé* (OMS), dont le siège est à Genève, est responsable des programmes les plus importants parmi les institutions spécialisées. Pour réaliser son objectif, celui d'améliorer la santé de la population mondiale, l'OMS met en œuvre des programmes d'aide et de formation visant à permettre aux pays d'améliorer leurs propres services de santé. Elle diffuse quotidiennement des renseignements sur les grandes maladies contagieuses comme le choléra, la variole et la fièvre jaune. Elle a aussi organisé et coordonné des recherches industrielles à grande échelle sur les maladies du

cœur et le cancer. Le Canada contribue bénévolement à la Campagne d'éradication de la variole, grâce à laquelle l'OMS est en voie d'éliminer cette maladie de la surface du globe. Il contribue aussi au Programme de recherche et de formation à la recherche en reproduction humaine. Enfin, il s'est engagé à fournir pendant six ans 500 000 \$* par année au Programme de lutte contre l'onchocercose (cécité des rivières) en Afrique occidentale. Le budget de travail de l'OMS pour l'année 1979 est de 182 730 000 \$**, la quote-part du Canada s'élevant à 6 574 352 \$*, soit à 3.1 p. cent.

L'*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* (UNESCO), dont le siège est situé à Paris, s'efforce de promouvoir la coopération et la compréhension internationales dans les domaines qui l'intéressent. Notamment, elle met en œuvre des programmes destinés à accroître les services d'éducation. En 1976, le Canada lui a versé une quote-part de 3 403 416 \$*, soit 3.15 p. cent de son budget, ainsi qu'une contribution supplémentaire de 223 650 \$** pour l'aider à combler un déficit. Le budget net pour l'exercice biennal 1977-1978 s'élève à 224 413 000 \$**, la part du Canada étant fixée à 6 812 638 \$* durant cette période.

L'*Organisation de l'Aviation civile internationale* (OACI), installée à Montréal, a pour fonctions d'établir des normes et des règlements internationaux en matière d'aviation civile et de promouvoir le développement et l'organisation du transport aérien international. Elle a participé activement aux efforts visant à trouver une solution au pro-

blème des détournements aériens. Les programmes de l'OACI sont axés sur l'accroissement de la sécurité, la simplification des formalités relatives aux voyages et au transport aériens internationaux et l'aide aux pays qui désirent se doter de réseaux aériens. Le budget pour l'année 1978 s'élève à 22 823 000 \$**. Le Canada a versé à l'OACI 578 000 \$*, soit une quote-part représentant 2.21 p. cent.

L'*Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime* (OMCI), qui a son siège à Londres, a l'un des programmes les plus modestes des institutions spécialisées. Créée pour faciliter la coopération des gouvernements en matière de navigation maritime, celle-ci étant considérée sous tous ses aspects techniques, l'OMCI s'efforce également de faire adopter les normes de sécurité et d'efficacité les plus élevées possible et de mettre un terme aux mesures discriminatoires et aux restrictions inutiles imposées par les gouvernements. Le budget approuvé pour l'exercice biennal 1978-1979 est de 12 661 300 \$**. La quote-part du Canada, se chiffrait à environ 110 000 \$*, soit 0.74 p. cent.

L'*Union internationale des télécommunications* (UIT), la plus ancienne des institutions spécialisées, est chargée de réglementer, coordonner et organiser les télécommunications internationales dans les secteurs de la téléphonie, de la télégraphie et de la radiodiffusion. S'efforçant de rendre les services de télécommunications accessibles à tous les pays, elle coopère avec ceux qui désirent se doter de réseaux de télécommunications. Son budget s'est

élevé à 40 931 000 \$** en 1978. Le Canada lui a versé, en 1976, 1 229 000 \$*, soit environ 2.55 p. cent du budget total.

L'*Organisation météorologique mondiale* (OMM) a été créée en 1950 pour remplacer l'Organisation météorologique internationale fondée en 1978. L'OMM a pour fonctions principales de faciliter l'échange de bulletins météorologiques à l'échelle internationale, de faciliter le transport aérien et maritime et d'aider les pays à se doter de services météorologiques. Son budget de 1979 est estimé à 15 516 950 \$**. En 1978, le Canada a versé à l'OMM 426 000 \$*, soit 2.38 p. cent de son budget total.

L'*Union postale universelle* (UPU) est un autre organisme dont la création remonte au siècle dernier. Son rôle consiste à favoriser l'organisation et l'amélioration des services postaux et à fournir des services d'aide technique au besoin. A cette fin, l'UPU établit des principes et des pratiques normalisées à l'égard des échanges internationaux, et chacun de ses membres convient d'acheminer par les meilleurs moyens à sa disposition le courrier de tous les autres membres. En 1979, le budget de l'UPU s'établissait à 9 927 000 \$** et la quote-part du Canada se chiffrait à 480 000 \$*.

L'*Organisation mondiale de la propriété intellectuelle* (OMPI) est une des plus jeunes institutions spécialisées, son affiliation à l'ONU ne datant que de 1974. L'OMPI elle-même a été créée en 1967 par une convention signée à Stockholm. Avec le concours d'autres organisations, elle favorise la protec-

tion de la propriété intellectuelle au sein des États et la collaboration sur le plan administratif, entre les unions créées avant elle pour protéger la propriété intellectuelle. Les principales sont l'Union de Paris (Union internationale pour la protection de la propriété industrielle), qui remonte à 1883, et l'Union de Berne (Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques), qui remonte à 1886. L'OMPI répartit ses frais entre les États membres des diverses unions. En 1977, ses dépenses se sont élevées à 13 941 000 \$**, dont 1.12 p. cent (180 000 \$*) ont été payés par le Canada.

Bien qu'on la considère d'ordinaire comme une institution spécialisée *de facto*, l'*Agence internationale de l'énergie, atomique* (AIEA) est en réalité une organisation intergouvernementale autonome placée «sous l'égide des Nations Unies». L'AIEA est habilitée à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité mondiales et à exiger, sur demande, des garanties relatives aux équipements et aux matières nucléaires afin qu'ils soient utilisés à des fins non pacifiques. Les Nations Unies ont chargé l'AIEA d'appliquer les règles concernant les garanties exigées par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En 1978, le budget de l'Agence était de 51 379 000 \$** et la quote-part du Canada, de 1 648 000 \$*.

L'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT) a été conclu à la suite de certaines négociations tarifaires et de réunions d'une commission préparatoire, tenues en prévision d'une conférence internatio-

nale sur le commerce et l'emploi proposée par une résolution du Conseil économique et social en 1946. La conférence, tenue à La Havane, devait adopter une charte du commerce international et créer l'Organisation internationale du commerce (OIC). Les gouvernements n'ayant pas jugé bon de ratifier la Charte de La Havane, l'OIC n'a jamais vu le jour. En conséquence, le GATT a été administré par un secrétariat pour le compte de la Commission provisoire de l'Organisation internationale du commerce (CPOIC). L'Accord renferme quatre droits et obligations réciproques principaux: 1) les échanges commerciaux doivent se faire sans aucune discrimination; 2) les industries nationales doivent être protégées uniquement par les tarifs douaniers; 3) il faut éviter, par la consultation, de porter atteinte aux intérêts commerciaux d'autrui; 4) dans le cadre du GATT, les tarifs douaniers doivent être abaissés par voie de négociation. Jusqu'à présent, environ 84 pays ont adhéré au GATT et en sont, par le fait même, devenus parties contractantes. En 1978, le GATT disposait d'un budget de 21 000 000 \$**, dont 805 000 \$*, avaient été versés par le Canada.

Deux nouvelles organisations sont venues s'ajouter aux institutions spécialisées de l'ONU au cours des trois dernières années. La première est l'*Organisation des Nations Unies pour le développement industriel* (ONUDI), qui a son siège à Vienne et existe depuis 1965 en tant que programme onusien indépendant. Lors de sa deuxième Conférence générale (Lima, 1975), l'ONUDI a en effet décidé de demander le statut d'institution spécialisée. L'As-

semblée a donné son approbation à cette demande lors de sa septième session extraordinaire et, depuis janvier 1976, la constitution de l'ONUDI est en cours de négociation. Ces négociations ont pris fin en avril 1979. Une fois consacrée institution spécialisée, l'ONUDI sera sans doute en mesure d'atteindre ses objectifs de promotion du développement industriel et d'accélération de l'industrialisation dans les pays en développement.

La Conférence mondiale de l'alimentation, tenue à Rome en 1974, a approuvé la mise sur pied du *Fonds international de développement agricole* (FIDA), qui devait disposer d'un capital d'un milliard de dollars sous forme de droits de tirage spéciaux[†]. Vers le milieu de l'année 1977, les contributions promises étaient suffisantes pour constituer le Fonds: les traditionnels donateurs du monde développé, désignés sous le nom de Groupe I, s'étaient en effet engagés à verser 567 millions de dollars**, les pays de l'OPEP (Groupe II), 436 millions de dollars** et les États bénéficiaires (Groupe III), 8.9 millions de dollars**, plus l'équivalent de 10.3 millions de dollars** sous forme de monnaies non convertibles. Pour le premier exercice triennal 1977-1979, le Canada doit verser, pour sa part, 33 millions de dollars*. Relié de près à la FAO, le Fonds a pour objet d'accroître la production agricole (au sens large, c'est-à-dire productions forestière et halieutique incluses) en finançant des travaux de développement.

[†]DTS: Prière de voir renvoi à la p. 14

Quatre organisations financières ont le statut d'institutions spécialisées dans le système des Nations Unies. La première en titre est le *Fonds monétaire international* (FMI). Les trois autres, la *Banque internationale pour la reconstruction et le développement* (BIRD) et ses organismes affiliés, l'*Association internationale de développement* (IDA) et la *Société financière internationale* (SFI), constituent le *Groupe de la Banque mondiale*. Un pays ne peut se joindre aux organisations de la Banque mondiale qu'à la condition d'avoir, au préalable, adhéré au FMI.

La plupart des membres des Nations Unies, le Canada y compris, participent activement aux activités de ces organismes. La principale raison pour laquelle certains n'en font pas partie est que le FMI exige de ses membres qu'ils fassent rapport sur divers éléments de leur balance des paiements ainsi que sur leurs avoirs en or et en devises étrangères. La divulgation de tels renseignements a été jugée inacceptable par certains membres de l'ONU qui ont une économie planifiée. Par conséquent, ces pays n'ont pas adhéré au FMI et ne peuvent donc faire partie du Groupe de la Banque mondiale. Au 31 décembre 1977, les décaissements effectués par le Groupe de la Banque Mondiale au titre des prêts s'élevaient à 30 milliards \$**.

Depuis sa création, le Fonds monétaire international (FMI) a axé ses travaux sur l'expansion et la croissance des échanges et des paiements internationaux dans le but de favoriser le développement économique et de hausser les niveaux de vie dans le monde entier. Entre autres choses, le

Fonds est destiné à instaurer et à maintenir la stabilité dans les taux de change et à établir des mécanismes de redressement qui permettent aux pays membres de corriger les déséquilibres temporaires de leur balance des paiements en perturbant le moins possible le système monétaire international et leurs propres programmes de développement économique. Qu'ils soient développés ou non, les pays membres aux prises avec des difficultés de cet ordre peuvent obtenir un financement à court terme ou à moyen terme. En raison des perturbations qui ont bouleversé les marchés des changes ces dernières années, du flottement de la plupart des principales monnaies et des écarts de plus en plus prononcés entre la situation des paiements des divers pays, le Fonds met davantage l'accent, désormais, sur son rôle de centre de coopération et de consultation internationales. Il constitue en outre une importante source d'assistance technique et de conseils en matière d'économie pour les pays en développement. Au 31 mars 1978, le total des souscriptions (quotes-parts) au compte général équivalait à plus de 29 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS)^o. La quote-part du Canada s'élevait à 1.36 milliard de DTS, dont 25 p. cent fut versé en or. Le Canada jouissait d'un crédit net d'environ 427.4 millions de DTS, dont 111.6 millions avaient été prêtés au FMI en 1978 à titre de contribution à son mécanisme pétrolier.

^o Les comptes du FMI sont exprimés en droits de tirage spéciaux (DTS), dont la valeur monétaire est déterminée d'après un "papier" des monnaies de 16 pays membres. Au 31 mars 1978 la valeur du DTS s'établissait à environ 1.25 \$**.

La BIRD et ses deux organismes affiliés peuvent consentir des prêts et avancer des fonds à tous les pays membres, notamment à ceux du Tiers monde, pour des entreprises qui, d'après les études de la Banque, devraient contribuer grandement au développement économique du pays emprunteur. Les trois organisations diffèrent essentiellement de par l'origine de leurs fonds et les conditions de leurs prêts. La BIRD obtient la plus grande partie de ses fonds par l'émission d'obligations sur les marchés financiers du monde entier et elle se doit, en conséquence, de prêter à des conditions concurrentielles. La souscription du Canada à son capital social se chiffre à 1 147 millions de dollars** soit 3.7 p. cent du total. Étant donné que les membres ne versent qu'un dixième de leur souscription, la part réelle du Canada au capital disponible de la Banque est de 114,7 millions de dollars**. Les neuf dixièmes qui restent demeurent exigibles et constituent une garantie des obligations de la Banque.

L'IDA tire la plus grande partie de ses ressources des avances exemptes d'intérêt que lui font les gouvernements et consent des prêts à des conditions extrêmement avantageuses. Depuis sa création en 1960, le Canada

lui a fourni ou s'est engagé à lui fournir 862.4 millions de dollars**. Il a également convenu de participer aux négociations relatives à une «cinquième reconstitution des ressources» de l'Association.

La SFI a pour rôle de promouvoir la croissance de l'entreprise privée productive dans les pays membres en développant en consentant des prêts à des conditions concurrentielles sans exiger de garanties du gouvernement. Depuis le début de ses opérations, elle a contracté des engagements bruts de l'ordre de 2 milliards de dollars**, qui ont profité au total à 67 pays. La souscription du Canada à la SFI s'élève à 3.6 millions de dollars**, 4.91 p. cent du capital versé de 143 millions de dollars**.

Le maintien de la paix

A douze reprises depuis la création de l'ONU, des contingents militaires de divers pays se sont ralliés sous le drapeau de l'Organisation pour conjurer des menaces à la paix et à la sécurité. A chaque occasion, à la demande expresse du secrétaire général, le Canada y est allé de sa contribution en hommes et en matériel.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été financées soit par des cotisations, soit par des contributions volontaires. Jusqu'en 1956, les dépenses relativement modestes engagées à ce titre étaient imputées au budget ordinaire, exception faite de celles de l'opération des Nations Unies en Corée, qui n'avaient rien à voir avec le mécanisme financier de l'Organisation.

Mais avec la création de la FUNU I en 1956 et celle de l'ONUC en 1960, les dépenses relatives au maintien de la paix ont considérablement augmenté. Certains pays, dont l'Union soviétique et la France, ont refusé de verser leurs contributions, en alléguant que le maintien de la paix était une prérogative du Conseil de sécurité et que l'Assemblée générale avait outrepassé son autorité en mettant sur pied ces deux forces. Les Nations Unies ont alors tenté de combler le déficit financier en autorisant en 1961 une émission d'obligations pour une valeur de 200 millions de dollars**. Le Canada, pour sa part, en a acheté pour une valeur de 6.4 millions de dollars**. En 1962, l'Assemblée a aussi demandé à la Cour internationale de Justice de déterminer, dans un avis consultatif, si les dépenses affectées à la FUNU et à l'ONUC

constituaient des «dépenses de l'Organisation» au sens où l'entend l'article 17 de la Charte, qui porte sur les cotisations. La Cour ayant répondu par l'affirmative, certains États membres ont entrepris de payer leurs arriérés, mais l'Union soviétique et la France (jusqu'en 1972) sont restées sur leurs positions. C'est pourquoi l'Assemblée générale a souscrit en 1965 à la recommandation faite par le Comité spécial du maintien de la paix de combler le plus possible par des contributions volontaires supplémentaires le déficit accumulé au titre des deux Forces. Avant même que cette décision ne soit prise, le Canada avait annoncé qu'il verserait sans conditions un montant de 4.3 millions de dollars*. Mais en dépit des contributions volontaires du Canada et d'autres pays, le déficit imputable aux opérations de la FUNU et de l'ONUC s'élève encore aujourd'hui à plusieurs millions de dollars.

La résolution du Conseil de sécurité portant création de l'UNFICYP en 1964 prévoyait que cette force serait financée par des contributions volontaires plutôt que par voie de cotisation. On a constaté par la suite que c'était là un moyen sur lequel il ne fallait pas compter. Depuis sa création, en effet, l'UNFICYP accumule déficit sur déficit et les nations qui lui fournissent des effectifs ne parviennent pas à être remboursées convenablement. Le Canada, s'il ne verse pas de contributions volontaires au bénéfice de la Force, doit tout de même assurer les frais directs de l'entretien de son contingent à Chypre, qui se sont élevés à plus de 35 millions de dollars* entre 1964 et 1978.

La liste suivante énumère les opérations de maintien de la paix auxquelles les Nations Unies ont participé ou participent encore:

1)	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	<i>Observation des lignes de cessez-le-feu — Moyen-Orient</i>	De 1948 à ce jour
2)	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	<i>Observation de la ligne de cessez-le-feu</i>	De 1949 à ce jour
3)	Commandement unifié en Corée	<i>Mesures coercitives</i>	De 1950 à 1953 [†]
4)	Force d'urgence des Nations Unies (FUNU I)	<i>Patrouille de la frontière — Moyen-Orient</i>	De 1956 à 1967
5)	Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (GONUL)	<i>Patrouille de la frontière</i>	1958
6)	Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)	<i>Pacification intérieure</i>	De 1960 à 1964
7)	Autorité exécutive temporaire des Nations Unies en Irian occidental (AETNU)	<i>Pacification intérieure</i>	De 1962 à 1963
8)	Mission d'observation des Nations Unies au Yémen (UNYOM)	<i>Pacification intérieure</i>	De 1962 à 1963
9)	Force des Nations à Chypre (UNFICYP)	<i>Maintien de la paix</i>	De 1964 à ce jour
10)	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNIPOM)	<i>Patrouille de la frontière</i>	De 1965 à 1966
11)	Force d'urgence des Nations Unies (FUNU II)	<i>Patrouille des zones tampons et des zones d'armement limité — Moyen-Orient</i>	De 1973 à ce jour
12)	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)	<i>Patrouilles des zones tampons et des zones d'armement limité — Moyen-Orient</i>	De 1974 à ce jour
13)	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	<i>Patrouille de la frontière</i>	De 1978 à ce jour

[†] Le Commandement unifié en Corée est toujours en opération, et un officier de liaison canadien est détaché auprès de lui.

Après avoir soigneusement étudié la question, les États membres sont parvenus par divers compromis à mettre au point des arrangements souples et pratiques pour financer la FUNU II et la FNUOD qui, du point de vue administratif, ne constituent qu'une seule opération. Pourtant, quelques États encore refusent de payer leur contribution, en totalité ou en partie, et d'autres accusent un retard dans leurs versements. Par décision du Conseil de sécurité, le financement de ces deux opérations est assuré par les membres suivant une répartition spéciale établie par l'Assemblée générale. Par un arrangement spécial qui ne va aucunement à l'encontre des positions de principe adoptées par les États membres, celle-ci a créé un compte spécial et établi un barème des quotes-parts suivant lequel les cinq membres permanents du Conseil de sécurité supportent le gros du fardeau financier; viennent ensuite les États membres industrialisés, puis les États membres dont l'économie est moins développée. En vertu de ces arrangements spéciaux, le Canada a versé jusqu'ici 16 821 millions de dollars* à la FUNU et à la FNUOD.

ANNEXES

ORGANISATION	Total	1980	1981	1982	1983
AMBA - Agence internationale de l'énergie atomique	100	100			
ANUD - Projet intégré pour l'amélioration des systèmes locaux de énergie dans l'information (PACH)	200	200			
OMS - Programme de recherche en reproduction humaine	300	300			
BIRD/OMS - Programme de lutte contre l'ophtalmose (localité de Kénia)	100	100			
OMU - Fonds des Nations Unies pour le développement	100	100			
FISE 60/01/ICEF - Programme spécial (SAP)	200	200			
HCR - Appel de volontaires spécial	100	100			
UNITA - Conférence sur le développement	200	200			
GAT/UNICEF - Conférence régionale	100	100			
FAO - Conférence internationale pour le développement	100	100			
OMM - Volontaires des Nations Unies	100	100			
	Total	1000	1000	1000	1000

ANNEXE A

Contributions financières du Canada aux programmes spéciaux de l'ONU

(en milliers de dollars canadiens)

	1977-78	1978-79
AIEA — Agence internationale de l'énergie atomique	100	100
— Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire	89	—
PNUD — Projet intégré pour l'amélioration des systèmes d'information (PASI)	—	250
— Jeunes spécialistes	62	250
OMS — Programme de recherche en reproduction humaine	1,300	1,100
Campagne d'éradication de la variole	200	200
Recherche sur les maladies tropicales	100	500
BIRD/OMS — Programme de lutte contre l'onchocercose (cécité des rivières)	500	750
ONU — Fonds des Nations Unies pour la Namibie	100	100
Institut des Nations Unies pour la Namibie	100	150
FISE ou UNICEF — Contribution spéciale (SAP)	2,100	56
Année internationale de l'enfant	100	—
HCR — Appels de contributions spéciales	1,200	—
UNITAR — Conférence sur l'avenir des ressources énergétiques	—	200
GATT/CNUCED — Centre du commerce international	500	600
FAO — Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement	200	200
Experts associés	170	250
OMM — Veille météorologique mondiale	14	—
Volontaires des Nations Unies	100	125
Total	6,935	4,831

ANNEXE B

Apport financier du Canada aux programmes ordinaires des Nations Unies, à leurs fonds spéciaux, à leurs institutions non financières, à l'AIEA et à l'Association canadienne des Nations Unies pour les années financières 1969-1970 à 1978-1979
(en milliers de dollars canadiens)

ORGANISATION	Total 1945-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	Total 1945-79
I Budget ordinaire des N.U.	42,630 ¹	4,557	4,890	5,490	5,769	7,076 ²	8,838 ³	9,856 ³	9,593	13,470	17,171	129,340
II Maintien de la paix												
FUNU I	5,910	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5,910
ONUC	9,187	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,187
UNFICYP ⁴	13,087	1,235	1,800	1,600	1,585	1,722	3,853	1,930	3,853	3,600	—	34,265
Compte spécial des N.U.	4,307	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,307
FUNU II/UNDOF	—	—	—	—	—	954	2,803	4,620	2,803	3,589	2,782	17,551
FINUL	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,682	3,682
III Programmes économiques et sociaux												
P.N.U.D. ⁵	31,065 ⁶	13,554 ⁷	15,267	16,185	18,000	20,300	22,200	24,500	29,000	34,000	39,000	263,071
Fonds spécial	21,378	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21,378
P.E.A.T.	26,376	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26,376
H.C.R.	35,632 ⁸	400	400	400	400	450	550	750	750	850	1,000	41,582
UNICEF	19,775 ⁹	1,400	1,200	1,500	1,700	2,300	2,500	3,500	6,500	8,600	7,500	56,475
UNRWA ¹⁰	27,203	3,700	2,050	2,050	1,350	1,850	2,300 ¹¹	3,200	3,550	4,000	5,150	56,403
UNITAR	180	60	60	60	60	60	60	60	70	80	80	830
UNEPTSA	55 ¹²	50	20	50	49	75	175	175	225	250	275	1,399
PAM ¹³	36,417	17,546	16,531	16,000	20,279	20,740	15,215	99,021	101,400	95,000	95,000	533,149
U.N.F.P.A.	—	—	1,000	2,000	2,000	2,000	2,500	3,500	5,000	7,000	7,000	32,000
Fonds des N.U. pour le Congo	3,489	500	250	250	—	—	—	—	—	—	—	4,489

ANNEXE B (suite)

ORGANISATION	Total 1945-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	Total 1945-79
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	—	—	3	3	1	1	2	3	3	5	5	26
Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud	10	—	—	10	10	10	10	10	10	10	20	100
Fonds pour la lutte contre l'abus des drogues	—	—	—	150	200	200	200	200	200	200	100	1,450
Contributions diverses	7,933 ¹⁴	11 ¹⁵	21 ¹⁵	8,270 ¹⁶	—	—	—	—	—	—	—	16,235
Fonds volontaire des Nations Unies pour l'environnement	—	—	—	—	99	905	—	—	1,474	2,618	1,108	6,204
IV Institutions spécialisées												
O.I.T.	9,106	1,084 ¹⁷	1,072	1,170	1,360	1,517	1,497	2,761	2,385	3,289	4,349	29,590
F.A.O.	11,595	1,302 ¹⁸	1,225 ¹⁹	1,538	1,528	2,142	2,141	3,324	2,928	5,015	4,640	37,378
O.M.S. ²⁰	15,026 ²¹	1,272	2,074 ²²	2,347	2,554	2,935	3,052	3,716	4,084	5,206	6,574	48,840
UNESCO	10,915	1,090	1,174	1,188	1,568	1,756	2,590 ²³	2,491	3,403	3,484	5,198	34,857
O.A.C.I. ²⁴	4,078	266	259	275	315	539	424	443	498	578	661	8,336
O.M.C.I.	119	18	18	22	21	27	27	42	47	53	60	454
U.I.T.	2,064 ²⁵	235	245	273	328	453	503	690	928	1,229	1,639	8,587
O.M.M.	438	82	91	86	100	172	178	243	286	291	426	2,393
U.P.U.	414	37	57	69	79	88	132	130	291	365	480	2,142
O.M.P.I. ²⁶	—	—	—	—	—	—	116	145	144	180	86	671
A.I.E.A. budget ordinaire	2,580	343	351	438	499 ²⁷	236 ²⁷	881 ²⁷	1,115 ²⁷	1,236	1,648	2,431	11,758
A.I.E.A. budget des opérations	534	62	71	70	—	—	—	—	—	—	—	737
GATT	1,254	219	232	261	323	401	557	651	697	805	1,249	6,649
Contributions diverses	91 ²⁸	—	1 ²⁹	—	—	—	—	—	—	—	—	92
V Association canadienne des Nations Unies												
	262	27	27	30 ³⁰	27	27	35	35	55	55	55	635
Total	343,110	49,050	50,389	61,785	60,204	68,936	73,339	167,111	181,413	195,470	207,721	1,458,528

Renvois de l'annexe B

- 1) Ce chiffre ne comprend pas les cotisations que le Canada a versées à la Société des Nations, en 1945-1946 (317 814\$) et en 1946-1947 (313 733\$), qui englobent la participation du Canada aux frais de l'Organisation internationale du Travail et de la Cour internationale de Justice pour ces périodes. De plus, le Canada a avancé 1.2 million de dollars au Fonds de roulement de l'ONU en 1945-1946 et 195 000\$ en 1946-1947, chiffres qui ne figurent pas ici.
- 2) Ce chiffre comprend une contribution de 38 800\$ au Fonds de roulement.
- 3) Ces chiffres, qui tiennent compte des réductions de 319 526\$ et 322 063\$ des cotisations respectives du Canada pour 1975 et 1976, représentent le remboursement partiel du principal et de l'intérêt dus par l'ONU pour les obligations achetées par le Canada afin de compenser les frais du maintien de la paix au Congo.
- 4) Ces chiffres représentent les dépenses supplémentaires approximatives engagées par le Canada pour maintenir son contingent de l'UNFICYP à Chypre.
- 5) Le Programme des Nations Unies pour le développement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1966 par suite du regroupement du P.E.A.T. et du Fonds spécial. En 1966-1967, le Canada a versé 6.2 millions de dollars au Fonds spécial et 3.3 millions au P.E.A.T. La contribution canadienne fut consolidée à partir de l'exercice financier 1967-1968.
- 6) Ce chiffre comprend l'apport supplémentaire de 65 000\$ affecté à la coopération technique.
- 7) Cette somme comprend l'apport supplémentaire de 54 000\$ affectés au recrutement de jeunes agents d'administration.
- 8) Cette somme englobe 18.8 millions de dollars versés à l'Organisation internationale pour les réfugiés entre 1947 et 1951 (l'O.I.R. a mis fin à ses activités en 1951), 236 000\$ versés au Comité intergouvernemental pour les réfugiés (C.I.R.), 1.7 million de dollars versés au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (F.N.U.R.) et au Fonds d'urgence des Nations Unies, 1.2 million de dollars consacrés à la poursuite des activités de l'UNRRA et 630 000\$ versés au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. De 1970 à 1980, outre ses contributions au programme ordinaire, le gouvernement du Canada a versé au H.C.R. les subventions suivantes destinées à des opérations spéciales (en milliers de dollars canadiens):

Centre de coordination — Inde (1971-1972)	9 220
Soudan méridional (1973-1974)	500
Chypre (1974-1975)	150
Secours d'urgence au Sud-Vietnam (1974-1975)	
Espèces	1 250
Nature (poisson et fret)	600
Indochine (1975-1976)*	3 000
Guinée-Bissau (1975-1976)	100
Mozambique (1975-1976)	350
Cap Vert (1975-1976)	50
Thaïlande (1976)	250
Afrique du Sud (1977-1978)	700
Indochine (réfugiés de la mer)	250
Réfugiés ougandais au Kenya	250
Indochine (1978-1979)	500
Indochine (premier volet de la contribution de 750 000\$)	450
Zaire (1979-1980)	200
Indochine (deuxième volet de la contribution de 750 000 \$)	250
Indochine	500

* Comprend les montants suivants: 1 million de dollars américains (1 million de dollars can.) pour le Programme du Laos, destinés à l'achat et au transport de riz en Thaïlande (632 000\$) et à d'autres produits (368 000\$); 2 020 202 dollars américains (2 millions de dollars can.) sans affectation définie, à utiliser avant tout pour l'achat de produits au Canada.

9) Ce chiffre comprend l'apport de 5 millions de dollars, au Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF) et les 200 000\$ versés au Conseil d'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance (ces contributions étaient destinées à assurer les secours d'urgence en général après la disparition de l'UNRRA) et une cotisation spéciale de 100 000\$ consentie le 9 décembre 1966 en mémoire des enfants morts à Aberfan (Pays de Galles) et à Dorion (Québec).

10) Ces chiffres comprennent des octrois de denrées ventilés comme il suit (en milliers de dollars canadiens):

Année	Espèces	Aliments*
1964-1965	1 000	500
1965-1966	1 200	700
1966-1967	1 200	1 700
1967-1968	3 006	1 350
1968-1969	1 519	1 000
1969-1970	1 700	2 000
1970-1971	1 350	700
1971-1972	1 350	700
1972-1973	650	700
1973-1974	1 150	700
1974-1975	1 150	700
1975-1976	1 200	2 000
1976-1977	1 350	2 000
1977-1978	1 500	2 500

* Les chiffres relatifs aux aliments ont été arrondis.

- 11) Ce chiffre comprend un montant de 450 000\$ versé en plus de l'engagement ordinaire du Canada.
- 12) Ce chiffre comprend une cotisation à un programme qui a précédé le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe.
- 13) Les chiffres du PAM comprennent les apports en espèces et en nature.
- 14) Cette somme comprend les 7.8 millions de dollars versés à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée entre 1950 et 1955, les 12 000\$ versés à la Commission des Nations Unies sur les crimes en temps de guerre, les 75 000\$ affectés à la construction de sept portes pour les Nations Unies, les 30 000\$ affectés au Programme de formation des Nations Unies en gestion de l'assistance technique offert à l'université de la Colombie-Britannique, ainsi qu'une contribution à la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili et 35 000\$ au Fonds de développement de l'École internationale des Nations Unies.
- 15) Versements effectués au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Congrès mondial de la jeunesse.
- 16) Montant entièrement consacré aux opérations de secours au Bangladesh.
- 17) Cette somme comprend une cotisation supplémentaire de 8 000\$ affectée à la coopération technique et versée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).
- 18) Ce chiffre ne comprend pas une subvention de 6 000\$ de l'ACDI à des experts associés.

19) Ce chiffre ne comprend pas une aide supplémentaire de 29 000\$ fournie par l'ACDI.

20) Les versements effectués à l'Organisation mondiale de la santé comprennent diverses contributions spéciales aux Fonds d'éradication de la variole et du choléra, qui ont été par la suite intégrés au budget ordinaire de l'O.M.S.

21) Ce montant comprend un don d'ameublement de 22 000\$ pour le nouveau siège de l'O.M.S. à Genève.

22) Ce montant n'englobe pas une subvention de 195 000\$ de l'ACDI.

23) Comprend un apport de 137 000\$ au Fonds de roulement.

24) Le gouvernement du Canada verse des subventions à l'Organisation de l'aviation civile internationale au titre des frais de logement. Il rembourse également les indemnités versées par l'Organisation à ses employés canadiens au titre de l'impôt sur le revenu prélevé par le Québec. Ces montants ne figurent pas ici.

25) La quote-part du Canada en tant que membre de l'Union internationale des télécommunications pour les années 1945-1946 et 1946-1947 est évaluée à 2 800\$ par an, d'après celle de 1947-1948.

26) L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a reçu le statut d'institution spécialisée en 1974.

27) Ces chiffres comprennent le budget des opérations.

28) Ce chiffre inclut 62 000\$ sous forme de dons d'uranium à l'Agence internationale de l'énergie atomique, 24 000\$ au Fonds de perfectionnement de l'A.I.E.A. et 3 000\$ à l'ameublement de l'UNESCO.

29) Cette somme représente l'aide supplémentaire accordée par l'ACDI aux institutions spécialisées.

30) Ce montant consistait en une subvention annuelle de 27 000\$, plus une subvention spéciale de 2 500\$ pour la réunion annuelle.



ANNEXE C

Contributions de 14 membres choisis de l'ONU à cinq programmes volontaires

(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)¹

	PNUD				HCR				FISE	UNRWA ³							PAM ^{3, 4}			
	1959-78 ²	1976	1977	1978	1953-78	1976	1977	1978	1947-78	1976	1977	1978	1950-78	1976	1977	1978	1963-78	1976	1977	1978
États-Unis	740.	100.0	100.0	115.0	28.4	1.4	1.5	4.6	423.4	20.0	20.0	25.0	745.6	44.7	48.5	51.0	481.5	21.5	1.5 ⁵	1.5
Grande-Bretagne	234.2	26.2	34.4	47.6	13.7	.7	1.3	3.4	64.4	4.2	6.9	11.5	162.2	6.9	8.2	7.2	186.7	6.7	2.0 ⁶	2.0
Canada	212.9	28.2	32.3	34.6	10.4	.8	.8	2.0	60.5	5.0	8.3	6.7	47.3	3.6	3.7	4.3	170.9	10.0	9.7 ⁷	9.7
Suède	368.6	50.6	57.5	61.1	18.5	1.0	2.7	6.0	141.9	15.9	19.2	22.1	54.8	6.1	8.1	8.5	260.0	3.3	4.2	4.2
RFA	246.9	30.5	39.2	50.0	12.5	1.0	1.0	1.6	53.9	3.1	3.4	4.1	42.3	3.3	3.2	4.9	48.1	3.3	5.0	5.0
France	81.3	10.0	10.0	14.0	8.8	.6	.6	.5	49.9	1.8	1.7	1.8	27.4	1.6	1.3	1.3	7.35	.1	.25	.25
Pays-Bas	306.6	52.3	56.7	61.7	15.1	3.9	2.4	3.0	32.3	1.5	9.3	10.7	10.5	1.8	2.0	2.5	80.9	5.0	6.7	6.7
URSS	34.3	3.5	3.7	4.1	—	—	—	—	19.2	.8	.8	.9	—	—	—	—	—	—	—	—
Inde	40.5	4.0	6.3	6.8	.12	.01	.01	—	18.2	1.1	1.3	1.6	.51	.01	.01	.01	4.47	.15	.17	.17
Italie	44.0	4.1	4.2	5.3	.5	.04	.04	—	9.6	.5	.5	.5	3.6	.2	.3	.2	6.75	.5	.35	.35
Danemark	291.2	39.1	45.3	43.1	7.2	1.0	1.3	3.2	22.6	1.7	5.1	5.0	12.8	1.6	1.3	1.8	74.4	4.3	4.7	4.7
Japon	137.2	20.0	22.0	25.0	1.9	.7	.8	.08	18.6	2.2	2.4	2.6	31.2	5.5	6.0	6.5	12.15	1.0	1.25	1.25
Iran	21.0	4.0	4.3	4.3	.2	.01	.01	.04	8.3	1.0	1.0	—	.53	.3	.3	.03	1.03	.35	.03	.03
Arabie Saoudite	14.0	7.5	2.7	2.5	.13	.008	.008	.008	4.7	1.0	1.0	1.5	33.0	11.2	3.3	1.7	100.1	25.0	25.0	25.0

(1) Les chiffres ci-dessus sont tirés des rapports annuels des organismes en question. Dans certains cas, les dons ont été versés dans la monnaie du pays donateur mais, pour les besoins de la comparaison, tous les montants sont exprimés en dollars américains.

(2) Comprend les contributions versées au Fonds spécial des Nations Unies entre 1959 et 1965.

(3) Les montants indiqués se rapportent uniquement aux contributions en espèces.

(4) Les engagements au Programme alimentaire mondial sont biennaux. Les chiffres inscrits pour une année représentent la moitié des engagements d'un exercice biennal.

(5) Les États-Unis se sont aussi engagés à verser 77.5 millions de dollars sous forme de produits et 15 millions de dollars sous forme de services pour l'exercice biennal 1977-1978.

(6) La Grande-Bretagne s'est aussi engagée à verser 8.5 millions de dollars sous forme de produits au cours de l'exercice biennal.

(7) Le Canada s'est également engagé à verser 75.5 millions de dollars sous forme de produits pour l'exercice biennal.

ANNEXE C

Contributions de 14 membres clés du régime de contributions volontaires versées par l'ONU

Année	URUGUAY		PARAGUAY		PEROU		URUGUAY		Total
	1977	1978	1977	1978	1977	1978	1977	1978	
1977	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1978	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1979	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1980	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1981	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1982	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1983	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1984	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1985	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1986	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1987	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1988	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1989	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1990	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1991	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1992	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1993	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1994	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1995	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1996	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1997	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1998	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
1999	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2000	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2001	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2002	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2003	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2004	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2005	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2006	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2007	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2008	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2009	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2010	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2011	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2012	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2013	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2014	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2015	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2016	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2017	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2018	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2019	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2020	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2021	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2
2022	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	5.2

- (1) Les chiffres indiqués dans cette table peuvent varier de 0,1 million de dollars en raison de la mise à jour des données de l'Annuaire de la population mondiale de l'ONU et de la mise à jour des données de l'Annuaire de la population mondiale de l'ONU.
- (2) Conformément aux conventions conclues au Pérou, les dépenses de l'ONU en 1980 et 1981 ont été financées par le Gouvernement péruvien.
- (3) Les dépenses de l'ONU en 1982 ont été financées par le Gouvernement péruvien.
- (4) Les engagements de l'ONU pour l'année 1983 ont été financés par le Gouvernement péruvien.
- (5) Les dépenses de l'ONU pour l'année 1983 ont été financées par le Gouvernement péruvien.
- (6) Les dépenses de l'ONU pour l'année 1983 ont été financées par le Gouvernement péruvien.
- (7) Le Canada a fait un engagement volontaire de 100 millions de dollars pour l'année 1983.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007146 5

DOCS

CA1 EA9 S21 1979 FRE

Apport financier du Canada aux
Nations Unies

43229131 Apport financier du Canada aux
Nations unies. --

50971014



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada